

Approbation du compte-rendu du Conseil
d'Administration du 7 février 2022.

Conseil d'administration du 4 juillet 2022

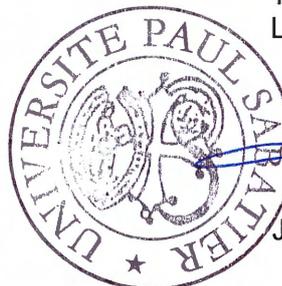
Délibération 2022/07/CA-063

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent le compte-rendu du Conseil d'Administration du 7 février 2022.

Toulouse, le 4 juillet 2022
Le Président,



Jean-Marc BROTO

Délibération adoptée à l'unanimité des votes exprimés

Nombre de membres : 36

Nombre de membres présents ou représentés : 30

Nombre de voix favorables : 30

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Ne prennent pas part au vote : 0